

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 22 mai 2026 portant délégation de signature (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est)

NOR : TRAA2612563S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant cessation de fonctions et nomination (administration centrale) ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 18 novembre 2025 portant organisation de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est mentionnées dans la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à Mme Cécile du Cluzel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, directrice de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Délégation lui est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'adjoint à la directrice, chargé des affaires techniques, mentionnées à l'article 2 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à M. Romain Bévillard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées au 1° de l'article 10 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à Mme Géraldine Marchand-Demoncheaux, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au responsable de la qualité, du pilotage de la performance par objectifs et du programme de sécurité de l'Etat et de la sécurité des systèmes informatiques, dans la limite des attributions mentionnées au 2° de l'article 10 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à M. Marc Balland, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du référent territorial mentionnées au 3° de l'article 10 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à M. Thierry Lhommeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 5 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à :

Mme Carole Soufflet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

M. Nicolas Turcot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Sébastien Doraphé, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » mentionnées à l'article 4 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à :

Mme Gwendolyne Bretagne, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aviation générale » ;

M. Yohann Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Pierre-Etienne Crabbé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Hubert Champion, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Loïc Romestant, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Fabrice Dubois, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Susana Paulin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Lysaëlle Reig, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Stéphanie Piegay Leininger, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Marie Lett, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Hugues Vandermoere, assistant d'administration de l'aviation civile ;

Mme Frédérique Bourne-Chastel, assistante d'administration de l'aviation civile ;

M. Yann Bulois, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » mentionnées à l'article 7 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à :

Mme Nathalie Spyckerelle, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ; cheffe de la division « régulation et développement durable » ;

M. Morgan Hennard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ; adjoint à la cheffe de la division « régulation et développement durable » ;

Mme Ghislaine Pavallier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 8 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à :

M. Bertrand Drevon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

M. Laurent Lassasseigne, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs à l'instruction, la délivrance et le suivi des autorisations administratives telles que les titres de circulation mentionnés à l'article R. 6342-26 et les agréments de sûreté prévus au 1° de l'article R. 6342-8 du code des transports, à :

M. Romain Garcia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Marc Sogno, attaché d'administration de l'Etat ;

Mme Chloé Dupouy, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Sami Maït, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 6 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à :

M. Simon Dupin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;

M. Antoine Dejean de La Bâtie, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Marina Brenier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Alain Caperan, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Jean-Pascal Guénot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Frédéric Merlin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Pierre Sordet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Éric Tourmez, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanents de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, placés sous l'animation de la cheffe de cabinet, conformément à l'article 10 de la décision du 18 novembre 2025 susvisée, en application de l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Romain Bévillard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Marc Balland, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Gwendolyne Bretagne, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Bertrand Drevon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Simon Dupin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Morgan Hennard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Laurent Lassasseigne, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
M. Thierry Lhommeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
Mme Géraldine Marchand-Demoncheaux, attachée d'administration de l'État ;
Mme Carole Soufflet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
Mme Nathalie Spyckerelle, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 13

La décision du 1^{er} décembre 2025 portant délégation de signature (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est) est abrogée.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 22 mai 2026

R. THUMMEL